

M<sup>rs</sup> P. P. Roux & C<sup>o</sup>

Marseille

Marseille, le 1.<sup>er</sup> Mars 1820.

Monsieur

La circulaire d'autre part vous annonce la cessation de notre ancien établissement D'ARGENTI et RALLI. Par la présente, nous avons l'honneur de vous faire part qu'indépendamment de notre maison de Smyrne, gérée par M<sup>rs</sup> SECHIARI et ARGENTI, membres de l'ancienne société, nous formons encore celle-ci sous la raison de commerce D'ARGENTI et Comp.<sup>e</sup>, laquelle sera dirigée par notre sieur PANTALÉON ARGENTI, dont la signature est ci-bas, et à laquelle seule vous voudrez bien ajouter foi.

Ces deux maisons entièrement unies d'intérêts, seront solidairement garantes l'une de l'autre, ainsi que l'a déclarée par ses lettres celle de Smyrne.

Notre Commerce continuera sous le même pied que précédemment; les mêmes principes ne cesseront de nous diriger, et nous serons M<sup>rs</sup> bien flattés de conserver toujours l'estime et la confiance dont vous nous avez constamment honorés.

Recevez, M<sup>rs</sup> l'offre sincère de nos services et nos salutations les plus affectueuses.

Signature de N. S. PANTALÉON ARGENTI.

N. S. Argenti & C<sup>o</sup>